

PROCOLE METHODE DE LA PREOCCUPATION PARTAGEE DANS LE CADRE DE SITUATIONS DE HARCELEMENT SCOLAIRE

Ce protocole de préoccupation partagée est une composante d'actions multiples que le collège met en place dans la lutte contre le harcèlement scolaire (cf. tableau bilan des actions CESCE et bilan annuel du CPE).

Ce protocole sera activé quand les leviers habituels et quotidiens n'ont pas résolu, dans son intégralité, la situation de harcèlement.

Le collège continuera sa vigilance habituelle sur tous les signaux faibles.

Cette méthode ne se substitue pas, en cas de situations qui l'exigent, à la mise en place d'une procédure disciplinaire.

CHAPITRE I- PRINCIPES de la méthode de préoccupation partagée (MPP)

- Ce qui déclenche la M.P.P., c'est l'inquiétude pour un élève.
- **Il s'agit d'une méthode non blâmante.**

L'intervenant adopte une attitude empathique. Il ne blâme pas les *intimideurs*, ne punit pas, ne culpabilise pas. Il montre seulement qu'il est préoccupé par la situation de l'élève *cible* de l'intimidation. Nous parlons donc d'intimideurs et d'élève cible.

- **Elle prend la forme d'une série de rencontres individuelles avec les intimideurs.**

Le harcèlement étant par nature un phénomène de groupe, l'objectif est de défaire l'effet de groupe en ré-individualisant chacun de ses membres pour que la cible se sente mieux.

- **Les intimideurs sont invités à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que la cible se sente mieux.**

Ceux qui ont participé à l'intimidation sont incités à devenir les acteurs de la résolution du problème qu'ils ont créé. L'intervenant les place en position de réparer ce qu'ils ont fait subir à la cible.

- **Les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que l'intimidation ait entièrement pris fin. (Attention, entretiens rapides, de 3 à 5 min)**

L'intervenant est aussi obstiné que bienveillant. Il poursuivra les entretiens jusqu'à ce que les intimidateurs aient trouvé une solution et que la cible se sente mieux.

Phrases clé à prononcer lors du 1^{er} entretien :

« Je voudrais te parler d'un élève de ta classe, il s'agit de ..., il ne va pas bien. Je suis préoccupé de sa situation. Ou « Je veux juste que tu me parles de cet élève car sa situation me préoccupe ». « Tu reconnais que les choses ne se passent pas bien pour cet élève ? ».

Si pas de reconnaissance : « Il semble que tu n'aies rien remarqué. Je te demande d'être attentif à cet élève, nous nous reverrons la semaine prochaine pour faire le point car sa situation me préoccupe. »

Si reconnaissance : « Tu reconnais donc que les choses ne se passent pas bien pour elle/lui. »

Puis, seconde phase, après reconnaissance du mal-être de la cible par les intimidateurs, recherche de suggestions pouvant améliorer la situation : « Je me demande ce que l'on pourrait faire pour que la situation s'arrange ? ». « Toi, qu'est-ce que tu pourrais faire ? »

Si l'élève suggère une idée, on le remercie. Mettre fin à l'entretien et prévoir un autre rendez-vous.

2^e rendez-vous : pour les moins coopératifs : « Je t'ai parlé d'un élève la semaine dernière. Que peux-tu m'en dire maintenant qu'une semaine s'est écoulée ? ». Si aucun élève ne fait de suggestion, c'est sans doute que cela relève d'un caractère plus grave et il convient de changer de méthode.

Pour les plus coopératifs : s'assurer que les suggestions faites par les intimidateurs ont bien été suivies. « Tu te souviens des suggestions que tu avais faites au sujet de ... ? Tu avais proposé de ... ? Qu'en est-il pour toi ? »

- **L'entretien avec l'élève cible.**

On l'écoute attentivement. On rejoint son point de vue par l'empathie. On respecte le principe de discrétion et de confidentialité. On prend au sérieux sa souffrance, son isolement. On lui rappelle qu'il est courageux de s'accrocher, de tenir. On ne l'incite pas à changer « lui ».

Les élèves intimidateurs présumés ou témoins ne sont pas reçus par l'adulte référent qui a reçu l'élève cible.

CHAPITRE II- Un lien nécessaire avec les parents

A – S’entretenir avec les parents de l’élève cible :

- Accueillir leur inquiétude, leur colère, leurs reproches éventuels avec patience et compréhension. Rejoindre leur point de vue en le reconnaissant légitime.
- Leur expliquer la démarche de la MPP : le protocole demande un délai de 15 jours, en expliquant l’approche non blâmante dans l’intérêt de leur enfant et la sanction, parfois demandée par les parents, comme simplement suspendue.
- Tenter de mobiliser les parents comme alliés : en leur demandant de nous tenir au courant de l’évolution de l’état de leur enfant ; en fixant des rendez-vous de suivi.

B- Informer les parents des intimidateurs :

Quand la situation l’exige les parents des élèves intimidateurs sont informés de la démarche et y sont associés. Il s’agit d’une Méthode de préoccupation partagée donc l’élève intimidateur ne doit pas se sentir « coupable de harcèlement » mais « acteur d’amélioration sur notre préoccupation pour un/e élève ». Il s’agit d’une méthode non-blâmante.

CHAPITRE III- ARTICULATION de la gestion du harcèlement scolaire au collège Saint-Exupéry ?

A- Au quotidien :

- Par les actions quotidiennes du service de la vie scolaire (la majorité des cas).
- Par l’écoute et la médiation entre pairs organisée par le service de la vie scolaire

B- En classe :

- Cours sur le sujet en EMC dès la classe de 6è.
- Information sur le sujet en cours de français sur le niveau 5è (thématique *amis-famille-réseaux*).
- Sujet abordé en heure de vie de classe avec le Professeur principal, tous les niveaux concernés.
- Informations complémentaires sur le sujet au CDI (livres, revues, affiches).

C- Les actions du CESCE :

Comité d’éducation à la santé et à la citoyenneté et à l’environnement

- Une journée nationale : « **Non au harcèlement** » (Premier jeudi qui suit les vacances de la Toussaint).
- Prévention harcèlement auprès de tous les niveaux. (Action du CPE et intervenants extérieurs : MPF : *maison de protection des familles* / ACVS : *agir contre les violences scolaires*)

Ex : « Savoir gérer les conflits », niveau 6è / « Connaître la loi pour savoir se protéger », niveau 6è.

- Informations sur la page d'accueil du collège (avec numéros d'urgences : le 30-18 pour le cyber-harcèlement et le 30-20 pour le harcèlement et mise en ligne du protocole).

D- Une équipe référente du protocole MPP :

Cette équipe a suivi une formation dans le cadre du programme de lutte contre le harcèlement à l'école :

- Une équipe d'adultes au sein de l'établissement, qui s'engagent à recevoir les élèves concernés. Ils se présenteront aux classes et aux adultes de l'établissement,
- Une équipe d'élèves sentinelles qui s'engagent à être attentifs aux autres et à prévenir les adultes en cas de besoin.

Cette équipe est nommée : *l'Equipe Bien Vivre Ensemble (EBVE)*

Cette équipe a pour vocation de s'élargir année après année.

E – Des outils d'évaluation :

- Fiche alerte (signaux faibles) : tout le monde peut la remplir. Une fois remplie, la transmettre à un membre de l'équipe pHARe. Elle doit être facilement disponible (dossier de rentrée et casier numérique de Pronote).
- Fiche d'entretien avec l'élève cible : remplie par l'adulte qui le reçoit.
- Fiche d'entretien avec l'intimidateur présumé : remplie par l'adulte qui le reçoit.
- Archiver les fiches dans un classeur, au secrétariat.

F- Une attention sur tous les élèves à besoins :

Ces situations sont évoquées et suivies dans le cadre d'une cellule de veille au collège qui se réunit toutes les 3 semaines. Elle est présidée par le chef d'établissement et comprend l'Assistante Sociale, l'infirmière, le CPE et quand cela est possible la Psychologue de l'Education Nationale. La cellule de veille traite de toutes les situations d'élèves qui inquiètent la communauté scolaire.

Finalisation de la rédaction : *Mulot Sophie, Corsi Isabelle et Menard Cyril, Mme Pouzet Hélène (AS) et Mme Dilé (IDE Scolaire)*

Validation et complément : *Bruno Faucher (Principal)*